



ARRETE n° 25 / 0 1 9 7 3

portant délégations de signature

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-33,

VU l'arrêté n°21-934 de la Présidente du Département de la Charente-Maritime du 9 juillet 2021 portant désignation de M. Stéphane VILLAIN pour exercer la présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté n°24-01552 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 8 août 2024 portant affectation du lieutenant-colonel Yannick AULOY aux fonctions de chef du pôle opérationnel à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

VU l'arrêté conjoint n°24-107 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 23 septembre 2024 portant affectation du commandant Damien MARSAC aux fonctions d'adjoint au chef du pôle opérationnel à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

VU l'arrêté n°25-01765 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 20 août 2025 portant affectation du commandant Pierre-Antoine MEUNIER aux fonctions de chef du pôle territorial Ouest et chef du groupement territorial Sud-Ouest à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

VU l'arrêté n°25-01763 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 20 août 2025 portant affectation du commandant Christophe COFFOURNIC aux fonctions de chef du groupement territorial Nord-Ouest et adjoint au chef du pôle territorial Ouest à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

VU l'arrêté conjoint n°25-071 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 27 mai 2025 promouvant le commandant Samuel CESSAC au grade de lieutenant-colonel et l'affectant aux fonctions de chef du pôle territorial Est et chef du groupement territorial Nord-Est à compter du 1^{er} septembre 2025,

VU l'arrêté conjoint n°25-060 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 5 mai 2025 promouvant le capitaine Hervé ROBERT au grade de commandant et l'affectant aux fonctions de chef du groupement territorial Sud-Est et adjoint au chef du pôle territorial Est à compter du 1^{er} septembre 2025,

VU l'arrêté conjoint n°18-034 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 17 avril 2018 portant affectation du médecin de classe exceptionnelle Vincent AUDFRAY aux fonctions de chef du pôle médical à compter du 3 avril 2018,

VU l'arrêté conjoint n°18-035 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 17 avril 2018 portant affectation du médecin de classe normale Christophe DRAPEAU aux fonctions d'adjoint au chef du pôle médical à compter du 3 avril 2018 et l'arrêté conjoint du Ministre de l'intérieur et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 28 décembre 2018 portant promotion de l'intéressé au grade de médecin hors classe de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} décembre 2018,

VU l'arrêté conjoint n°19-125 du Ministre de l'intérieur et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 9 octobre 2019 portant nomination de la pharmacienne hors-classe de sapeurs-pompiers professionnels Isabelle WEISS au pôle médical aux fonctions de cheffe du service logistique santé – pharmacie à usage intérieur pour assurer la gérance de la pharmacie à usage intérieur à compter du 1^{er} octobre 2019 et l'arrêté conjoint n°21-078 du Ministre de l'intérieur et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 19 mai 2021 promouvant la pharmacienne hors-classe Isabelle WEISS au grade de pharmacienne de classe exceptionnelle à compter du 1^{er} avril 2021,

VU l'arrêté conjoint n°22-130 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 9 novembre 2022 portant nomination du commandant Vincent SCHMITT aux fonctions de chef du groupement des systèmes d'information du pôle ressources à compter du 1^{er} janvier 2023,

VU l'arrêté n°24-099 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 5 septembre 2024 portant nomination du commandant Loic MAURIN aux fonctions de chef du groupement pilotage et évaluation à compter du 1^{er} septembre 2024,

VU l'arrêté n°25-00632 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 4 avril 2025 portant nomination de M. Gérald VANEY aux fonctions de chef du groupement affaires juridiques et services généraux à compter du 1^{er} mai 2025,

VU l'arrêté n°25-104 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 9 juillet 2025 portant nomination de la capitaine Marie-Cécile BARRANDON aux fonctions de cheffe du Centre de Formation d'Incendie et de Secours (CFIS) à compter du 1^{er} septembre 2025,

VU l'arrêté conjoint n°25-121 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 4 septembre 2025 portant nomination du commandant Loic MORRIER aux fonctions de chef du groupement développement des compétences du pôle relations humaines et compétences à compter du 1^{er} octobre 2025,

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 4 000 € HT par bon, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les devis, les bons de commande, les engagements et les ordres de service liés à l'exécution d'un marché public ou d'un achat relatif aux attributions de leur pôles, groupements ou services respectifs :

- au lieutenant-colonel Samuel CESSAC, chef du pôle territorial Est, chef du groupement territorial Nud-Est,
- au commandant Hervé ROBERT, adjoint au chef du pôle territorial Est, chef du groupement territorial Sud-Est,
- au commandant Pierre-Antoine MEUNIER, chef du pôle territorial Ouest, chef du groupement territorial Sud-Ouest,
- au commandant Christophe COFFOURNIC, adjoint au chef du pôle territorial Ouest, chef du groupement territorial Nord-Ouest,
- au lieutenant-colonel Yannick AULOY, chef du pôle opérationnel,
- au commandant Damien MARSAC, adjoint au chef du pôle opérationnel,
- au médecin de classe exceptionnelle Vincent AUDFRAY, chef de la sous-direction santé,
- au médecin hors classe Christophe DRAPEAU, adjoint au chef de la sous-direction santé,
- au commandant Loic MAURIN, chef du groupement pilotage et évaluation,
- à M. Gérald VANEY, chef du groupement affaires juridiques et services généraux.

ARTICLE 2 : Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 1 000 € HT par bon, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les devis, les bons de commande et les engagements liés à l'exécution d'un marché public ou d'un achat relatif aux attributions de leurs groupements ou services respectifs :

- au commandant Loïc MORRIER, chef du groupement développement des compétences,
- à la capitaine Marie-Cécile BARRANDON, cheffe du CFIS,
- à la pharmacienne de classe exceptionnelle Isabelle WEISS, cheffe du service logistique santé – pharmacie à usage intérieur,
- au commandant Vincent SCHMITT, chef du groupement des systèmes d'information.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication et abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours et le payeur départemental de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Fait à PERIGNY, le - 5 SEP. 2025

**Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours**

Stéphane VILLAIN

